

L'ABEILLE.

Sam. 21 Juin 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION. M. PIERRE BERNIERE sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Legislature d'Etat. G. A. Wagoner, Ch. Maurim, P. Landreux, J. H. Shepherd, M. Durand, D. F. Burthe, Ant. Ducros.

A Mr. l'Editeur de l'Abbeille. Nous avons lu avec surprise dans votre gazette du 19 courant, que M. Gordon, sans doute appuyé sur des hommes pour lesquels l'oubli des bienfaits est une bagatelle...

M. Gordon s'est fait un curieuse idée des pouvoirs du Conseil de Ville. Pour qu'il ne présente pas au peuple les représentants à la Législature d'Etat, comme il a fait choix de M. Livingston pour le congrès...

M. Gordon s'est trop ouvertement annoncé comme un déterminé. Jackomiste pour qu'on ne devine pas son intention. C'est lui qui est l'homme d'un parti et d'un parti aux abois, du moins à la Louisiane.

Le maire sera autorisé à choisir un lieu de dépôt où seront conduits tous les chiens qui seront trouvés errant dans les limites incorporées de la ville.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

Le conseil de ville se refusent à ce que le genre de service qu'il ne veut leur imposer, prétendant qu'il ne sont point gardiens, et M. Rodriguez ne voit pas par quel moyen on pourra légalement les obliger à le devenir.

M. Canonge se récrie sur ce que l'on vient avec une imperturbable gravité mettre les chiens sous l'égide de la constitution. Il expose que dans ce cas il ne faudrait pas sortir de cet axiome, nul ne peut être jugé que par ses pairs...

Les électeurs du 1er. district congressional de l'Etat de la Louisiane veulent, ils réélirent M. Livingston pour leur représentant.

Si M. Livingston n'est pas réélu, nous aurons la preuve qu'il ne convenait plus à ses mandants, ce serait dans ce cas, une minorité turbulente et exigeante qui aurait vociféré pour sa réélection.

Mais cette peccadille n'est rien comparée à une faute plus grave encore, où sont tombés M. Gordon et ses co-rédacteurs de l'adresse.

Il est d'ailleurs à regrettable que les hommes qui se sont étrangement fourvoyés! Est-ce donc pour offrir des compléments de ce genre que le Conseil de Ville représente la cité?

On les anges et savants gardiens de nos consciences électORALES, qui certains de ces élus, dont les noms ne trouveront pas place ici!

Heureusement personne n'y a été trompé. M. Gordon s'est trop ouvertement annoncé comme un déterminé. Jackomiste pour qu'on ne devine pas son intention.

M. Gordon s'est trop ouvertement annoncé comme un déterminé. Jackomiste pour qu'on ne devine pas son intention.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

Le conseil de ville se refusent à ce que le genre de service qu'il ne veut leur imposer, prétendant qu'il ne sont point gardiens, et M. Rodriguez ne voit pas par quel moyen on pourra légalement les obliger à le devenir.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

Le conseil de ville se refusent à ce que le genre de service qu'il ne veut leur imposer, prétendant qu'il ne sont point gardiens, et M. Rodriguez ne voit pas par quel moyen on pourra légalement les obliger à le devenir.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

M. Rodriguez s'oppose à l'introduction de semblables règlements de police, parce qu'ils sont inconstitutionnels. Il expose que les chiens étant une propriété comme les chevaux, les bœufs &c.

Après diverses répliques de M. Rodriguez et autres, l'art. est mis aux voix et adopté.

On lit l'art. 2 de la résolution; il est ainsi conçu: "A dater du 1er. Mai, jusques et y compris le 31 Octobre de chaque année, tous les chiens qui seront trouvés errant dans les limites incorporées de la cité, seront pris et conduits au dépôt stationné pour en être disposé ainsi qu'il est dit ci-après."

M. Rodriguez demande le rejet. Il prétend qu'il ne faudrait pas moins de trois mille hommes pour ramasser tous les chiens errant dans les limites de la ville.

M. Lemonnier fait plusieurs observations en faveur de l'article dont il s'agit, et émettant dans la discussion générale, l'honorable fait entendre au Conseil que l'on ne peut se dispenser d'admettre la résolution parce que son utilité est manifeste.

M. Fleyta fait quelques objections mais que lui-même ne trouve pas assez fortes pour mériter le rejet.

M. Gordon demande l'ajournement. Il est mis aux voix et adopté.

FEUILLETON.

Essai de dérobé qu'on ne voit, ni conçoit. Que toi mauvais, écrit à rendu maladroit, respecte ma permission... en dépit de toi-même...

A l'Editeur de l'Abbeille.

Il y a quelques années, je manifestais mon admiration pour les singularités que j'avais observées dans ce pays enchanteur, celle surtout de voir le genre féminin plus noble que le masculin...

Un chimiste vient de perfectionner les eaux noires, blondes et chataines, dans lesquelles il suffit d'y trapper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans préparation.

Un chimiste vient de perfectionner les eaux noires, blondes et chataines, dans lesquelles il suffit d'y trapper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans préparation.

Un chimiste vient de perfectionner les eaux noires, blondes et chataines, dans lesquelles il suffit d'y trapper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans préparation.

Un instituteur possédant les langues Française et Anglaise trouverait à s'employer avantageusement à la campagne, on désire des recommandations suffisantes. S'adresser à Pimpierie de l'Abbeille.

PIERRE LEBOURGEOIS, ayant entretenu plusieurs fois le public de la plainte qu'il avait portée contre M. John Hewlett, pour faire réprimer l'abus commis par cet individu qui tenait deux Maisons de Jeu, sous une seule permission...

Après diverses répliques de M. Rodriguez et autres, l'art. est mis aux voix et adopté.

M. Rodriguez demande le rejet. Il prétend qu'il ne faudrait pas moins de trois mille hommes pour ramasser tous les chiens errant dans les limites de la ville.

M. Lemonnier fait plusieurs observations en faveur de l'article dont il s'agit, et émettant dans la discussion générale, l'honorable fait entendre au Conseil que l'on ne peut se dispenser d'admettre la résolution parce que son utilité est manifeste.

M. Fleyta fait quelques objections mais que lui-même ne trouve pas assez fortes pour mériter le rejet.

M. Gordon demande l'ajournement. Il est mis aux voix et adopté.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Le navire VESTA, capt. M'Kown, parti pour Bordeaux, peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue-Bienville.

Jeux Publics. Samedi 21 Juin par Baudouin et Domingon à midi précis, devant leur magasin d'échantillon, pour clore une vente, 91 papiers vernissés, 37 caisses de 14 do. champagne blanc qualité, 41 do. au choix, 6 do. salaison assorti, 245 papiers à enveloppe.

Mardi 24 Juin, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Dr. Druyot, un nègre nommé Oley, âgé de 21 ans payable à 6 mois.

Mardi 24 Juin, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Dr. Druyot, un nègre nommé Oley, âgé de 21 ans payable à 6 mois.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.

Le sousigné ex-Directeur de la maison d'éducation de la rue Poitras N° 76 désirant s'éloigner durant quelques mois de la ville, Orléans, pour cause de santé, à l'honneur de prévenir Mrs. les habitants de cette ville, qu'il vient de transférer son établissement à M. F. F. Lafont.